

PROJET

O.222.Congo.1 - FB/am

Le 24 août 1967

NOTICE A L'INTENTION DE MONSIEUR V. MARTIN

Hôpital Kintambo à Kinshasa /
Position des services consultés
au sujet de la cessation des
activités de l'Unité médicale
suisse (UMS) pour 1969

1. Position du Service financier du Département politique

Etat des intérêts économiques et financiers de la Suisse
en République démocratique du Congo

Il n'y a présentement pas d'investissements suisses directs au Congo.

Depuis plusieurs années des négociations sporadiques ont lieu au sujet de quatre accords entre la Suisse et le Congo et au sujet des avoirs suisses bloqués.

a) Accords

- accord de commerce
- accord sur la protection des investissements
- accord de coopération technique
- accord aérien.

Jusqu'à présent aucun des quatre projets n'a abouti. Ils sont en veilleuse et font surface de temps en temps. L'accord aérien qui permettrait à la Swissair d'établir une ligne jusqu'à Kinshasa est le plus important des quatre.

./.



- 2 -

b) Avoirs suisses bloqués

Il s'agirait de quelque 80'000.- selon les dossiers du Service financier. Le problème reste sans solution et le Service financier espère pouvoir associer ce contentieux à la conclusion des accords.

Hôpital Kintambo

La décision qui sera prise au sujet de l'hôpital Kintambo n'aura, de l'avis du Service financier, qu'une incidence relative sur l'état actuel des négociations sur les deux points précités.

Pourtant, le maintien de la présence suisse au Congo dans une oeuvre de caractère humanitaire pourrait favoriser le climat et les contacts que nous essayons de développer avec ce pays.

2. Position de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique

Selon la Division du commerce, nos relations économiques avec le Congo sont relativement ténues du fait d'un état de développement économique peu avancé et de la dépendance marquée du Congo à l'égard de la Belgique et des Etats-Unis.

a) Echanges commerciaux entre la Suisse et le Congo

Au cours des trois années écoulées, les échanges commerciaux se sont présentés de la manière suivante :

	<u>En provenance du Congo</u>	<u>A destination du Congo</u>	<u>Excédent en faveur de la Suisse</u>
1964	12,2 mio	14,1 mio	1,9 mio
1965	9,8 mio	15,6 mio	5,8 mio
1966	12,7 mio	19,6 mio	6,9 mio.

./.

- 3 -

Si en chiffres absolus le volume ne paraît pas considérable, il n'en est pas moins regardé comme important en comparaison du commerce de notre pays avec d'autres Etats africains. Des possibilités d'amélioration existent pour autant que la situation politique se stabilise.

Un nouveau régime d'importations est entré en vigueur il y a quelque temps, à la suite de la réforme monétaire et financière préconisée par le FMI. Il est encore difficile d'en prévoir les incidences sur nos échanges commerciaux. Jusqu'à ce jour, les autorités congolaises ont observé une attitude conciliante à l'égard des importations en provenance de Suisse, dans le cadre des mesures de surveillance qu'elles ont instituées pour éviter la fraude à la qualité et permettre un contrôle des prix.

b) Accords

Selon la Division du commerce, les conseillers belges et français de l'administration congolaise semblent considérer d'un mauvais oeil toute extension des rapports du Congo avec des Etats tiers.

La Division du commerce a bon espoir en ce qui concerne l'un ou l'autre de ces accords, tout particulièrement celui ayant trait à la navigation aérienne qui présente pour la Suisse l'intérêt le plus immédiat.

Hôpital Kintambo

Un désengagement tel que l'envisage le Département politique fédéral ne devrait pas avoir de conséquences sensibles sur nos échanges commerciaux, en particulier sur nos exportations, affirme la Division du commerce.

Par contre, la Division du commerce est d'avis qu'un renoncement à l'aide que nous apportons à l'hôpital Kintambo pourrait avoir certaines répercussions négatives sur la suite de nos pourparlers avec les autorités congolaises en ce qui concerne les accords projetés.

./.

- 4 -

La Division du commerce estime que la relève de l'Unité médicale suisse doit être assurée de manière normale, la réaction congolaise dépendant de la façon dont nous procéderons au désengagement envisagé. Si tel est bien le cas, la Division du commerce ne pense pas que les Congolais aient des raisons majeures de se plaindre de notre décision.

3. Position du Service juridique

Le Service juridique se rallie au point de vue de la Division du commerce quant à l'accord aérien non encore signé. Le Service juridique est d'avis qu'il faut observer la plus grande circonspection ("man wird äusserst behutsam vorgehen müssen").

Monsieur Gut, consulté oralement, déclare qu'il est très difficile de prévoir dans quelle mesure un désengagement de notre part pourrait compromettre les chances d'aboutir à un accord aérien, étant donné que cette affaire dépend plus du bon vouloir des conseillers belges ou français qui font obstruction, désireux de conserver un monopole pour leurs compagnies nationales.

4. Position de la Coopération technique

La Coopération technique ne voit pas la possibilité d'assurer la relève de la section des oeuvres d'entraide en finançant l'UMS.

On regrette de nous voir contraints d'envisager un désengagement de notre part dans cette affaire humanitaire, mais on ne voit pas d'autre solution au problème.

La Coopération technique se prononce en faveur d'une démobilisation progressive de l'UMS et suggère, à cet effet, l'octroi d'une à deux bourses d'études à des étudiants en médecine de l'Université de Lovanium qui seraient sur le point d'achever leurs études et seraient prêts à assumer la relève des Suisses actuellement sur place. La Coopération technique

./.

se chargerait du financement des bourses pour autant que l'on puisse avoir la certitude que ces étudiants entreraient au service de l'hôpital Kintambo.

Le seul engagement de la Coopération technique au Congo consiste en une subvention accordée au Collège Pestalozzi, institut d'enseignement tenu par les missions protestantes.

En définitive, la Coopération technique affirme n'avoir aucune objection à formuler au projet de suspension de notre aide à fin 1969, tout en se demandant toutefois ce qu'il adviendra de l'hôpital Kintambo par la suite.

5. Position du service politique ouest

Les relations politiques entre le Congo et la Suisse restent bonnes, aujourd'hui comme par le passé, et le Service politique ouest estime que le Gouvernement de Kinshasa comprendrait certainement les raisons pour lesquelles la Suisse interromprait son soutien financier à l'hôpital Kintambo. On ne pense pas que le désengagement suisse puisse être de nature à porter atteinte à la bonne entente qui règne entre Berne et Kinshasa.

6. Position du Ministère de la Santé de la République démocratique du Congo

Dans une lettre qu'il a adressée le 10 mai 1967 au Dr. Schenkel, délégué de la Croix-Rouge suisse à Kinshasa, le Ministère de la Santé du Congo reconnaît les "énormes sacrifices consentis par le Gouvernement suisse pour assurer le fonctionnement de l'hôpital Kintambo" et "apprécie, à sa juste valeur, le dévouement sans borne dont fait preuve l'Unité médicale suisse au service de la population congolaise". Il déclare, plus loin, "comprendre parfaitement les raisons à l'origine de la décision du Gouvernement de retirer les membres du personnel de l'Unité, à la fin de l'année 1969".

Le Secrétaire général du Ministère de la Santé avait par ailleurs déjà fait parvenir au Dr. Schenkel, le 29 avril, une lettre, au contenu identique.

- 6 -

Selon le Ministère de la Santé, l'Administration congolaise ne serait pas en mesure, à fin 1969, d'assurer à elle seule la responsabilité médicale de l'hôpital sans qu'il s'ensuive une baisse sensible de la qualité des soins à laquelle l'UMS est parvenue et a habitué les malades.

Le Ministère demande, par l'intermédiaire du Délégué de la Croix-Rouge, que soit envisagée par le Gouvernement suisse la possibilité de prolonger son oeuvre humanitaire au Congo jusqu'à la fin de 1971. Ce temps supplémentaire devrait permettre aux membres de l'UMS de compléter la formation du personnel congolais destiné à assumer leur relève, si l'on veut bien considérer que cette formation n'a pu être entamée qu'à partir de 1966 et que le Congo ne dispose de médecins nationaux que depuis trois ans à peine.

7. Avis du Dr. Schenkel

Dans son rapport du 19 juin 1967 sur son séjour auprès de l'UMS à l'hôpital Kintambo du 9 au 27 avril 1967, le Dr. Schenkel se déclare d'accord avec le point de vue du Département politique fédéral lorsque ce dernier estime que les autorités congolaises ont trop peu pris en considération les intérêts économiques de la Suisse pour que ne s'impose d'emblée le maintien de la présence suisse à l'hôpital Kintambo.

Le Dr. Schenkel pense que l'on devrait trouver une solution dans le sens d'un désengagement progressif au moyen duquel, d'une part, il ne soit pas porté préjudice aux succès accomplis par l'UMS jusqu'à présent et, d'autre part, il soit tenu compte du désir exprimé par le Département politique fédéral.

D'après le rapport du Délégué de la Croix-Rouge suisse, il paraît d'ores et déjà établi que la relève de l'UMS par une équipe d'un autre pays (on avait parlé de l'Inde et d'Israël) n'aura pas lieu et qu'il faille bien compter uniquement sur une relève congolaise. La demande de prolongation du statu quo formulée indirectement par le Ministère de la Santé porterait donc sur un à deux ans.

./.

- 7 -

Plan de désengagement prévu par la Croix-Rouge suisse

A l'examen du plan de désengagement contenu en annexe au rapport du Dr. Schenkel, il ressort qu'à fin 1969 il se trouvera à l'hôpital Kintambo

4 médecins suisses	contre 7 actuellement
7 infirmiers suisses	comme actuellement
4 autres employés suisses	contre 7 actuellement.

Dans l'intervalle, on aura ~~deux~~ remplacé trois médecins suisses par quatre médecins congolais et le nombre d'infirmiers indigènes aura été augmenté de cinq unités, passant de 17 à 22.

Le problème consistera alors à remplacer le personnel susmentionné par du personnel congolais. Le problème risque d'être assez compliqué, ceci d'autant plus que le travail de formation du personnel indigène par les membres de l'UMS n'a commencé qu'en 1966, l'effort étant essentiellement porté jusqu'alors sur le fonctionnement de l'hôpital.

En conséquence de cela, le travail de formation du personnel revêt une importance considérable et l'on peut se demander dans quelle mesure les médecins congolais jeunes et encore peu expérimentés pourront assumer l'entière responsabilité médicale de cet hôpital de 500 lits d'ici deux ans. *Voir page 9 rapport du nouveau médecin-chef le Dr Bucher.*

Cas de l'hôpital danois à Kinshasa

D'entente avec le Gouvernement congolais, le Gouvernement danois concentre son aide technique au Congo par le financement d'un hôpital-école géré par la Croix-Rouge danoise.

Cet hôpital constitue avant tout un centre de formation clinique, mais en même temps il dispose de 300 lits pour les patients.

Les deux Gouvernements ont signé une convention de cinq ans couvrant la période 1963 à 1968 et il est question de

./.

- 8 -

reconduire la convention pour une nouvelle période quinquennale.

Le Gouvernement danois assure l'équipement de l'hôpital et sa contribution en matériel hospitalier seulement a représenté 3'000.000 de # au total pour les trois premières années du fonctionnement de l'hôpital. Le Gouvernement congolais pour sa part fournit, outre le personnel (200 personnes dont 5 médecins et 60 infirmières diplômées), la nourriture et les Services d'entretien de l'immeuble. La contribution congolaise dépasse la contrevaieur de 500.000 # par an.

Avec le cas de l'hôpital danois, nous voyons un exemple de collaboration avec le Gouvernement congolais qui participe financièrement à l'entretien de l'hôpital.

Conclusion

Il appert des avis exprimés par les divers services consultés que le désengagement de l'UMS de l'hôpital Kintambo ne serait pas de nature à porter préjudice aux échanges commerciaux entre la Suisse et le Congo. En ce qui concerne par contre un éventuel aboutissement des négociations en cours depuis trois ans au moins au sujet des quatre accords, les services consultés pensent qu'un désengagement pourrait rendre plus hypothétique encore un heureux résultat des pourparlers, sans que pour autant on puisse attendre avec certitude des effets positifs dans ce sens au cas où la Confédération poursuivrait son aide pendant un certain temps.

- - - - -

ADDENDUM 1

Rapport du Dr. ^{Bücher} Bucher, nouveau médecin-chef de l'hôpital Kintambo, daté du 2 août 1967

Selon le Dr. ~~Bücher~~ , le Congo a des problèmes beaucoup plus urgents à l'intérieur du pays qu'à Kinshasa même en sorte que les médecins congolais récemment formés (au nombre de 7 pour 1967) seront envoyés vers l'intérieur par le Ministère de la Santé. Quant aux médecins congolais actuellement en fonction à l'hôpital Kintambo, il avait été obtenu par le prédécesseur du Dr. ~~Bücher~~ l'assurance du Ministère de la Santé que ces derniers ne seraient pas envoyés ailleurs. A l'heure actuelle, le Dr. ~~Bücher~~ a pu se rendre compte que le Ministère ne paraît plus d'accord avec cette vue des choses.

A côté de cet aspect qui semble dû à la situation intérieure de la République Démocratique du Congo, il faut aussi tenir compte de la politique financière du Congo.

Les médecins congolais, en effet, ne semblent pas satisfaits des traitements qui leur sont servis par le Gouvernement et ne souhaitent qu'une chose, installer au plus vite leur propre cabinet médical. C'est d'ailleurs chose déjà faite pour certains d'entre eux. Dès ce moment-là alors, le travail à l'hôpital ne revêt plus qu'un caractère accessoire avec tous les désavantages que cela peut présenter sur le plan des prestations médicales.

En ce qui concerne les infirmiers formés et diplômés cette année, il se trouve que le Gouvernement n'est pas en mesure de les rétribuer et ils ne peuvent, de ce fait, pas travailler à l'hôpital, pour le moment tout au moins.

Conclusion du Dr. ~~Bücher~~

, Dans un proche avenir, ni les médecins ni les infirmiers suisses de l'Unité médicale ne peuvent être remplacés par des Congolais. Le plan de désengagement conçu par le

Dr. Schenkel ^{est} ~~et~~ donc sans objet et une remise de l'hôpital en mains congolaises est impossible.

Ou bien la Croix-Rouge suisse devra continuer son action, ou bien elle devra remettre l'hôpital à une autre équipe.

Les membres de l'UMS qui rentrent en Suisse doivent être remplacés par de nouveaux.

ADDENDUM 2Avis de l'Ambassade de Suisse à Kinshasa

L'Ambassade de Suisse relève, dans sa communication rapide du 30 août, que la contribution financière accordée à la Croix-Rouge pour le financement de l'hôpital Kintambo ne doit pas être regardée comme la ~~preuve~~^{pièce} angulaire de nos relations avec la République Démocratique du Congo et invite le Département Politique à tenir un langage ferme ~~devant les~~^{aux} autorités congolaises.

A son avis, les autorités de Kinshasa se montrent peu coopératives dans cette affaire et font preuve de passivité à l'égard des désirs de la Croix-Rouge en laissant lettre mortes les requêtes qui lui sont adressées (deuxième ambulance, nouvelle camionnette, directeur adjoint).

Quant à la relève souhaitée en vue d'un désengagement progressif, les autorités congolaises, là encore, ~~en~~^{ne} font rien, et paraissent préférer utiliser certains médecins à des tâches administratives si l'on en croit le Dr. Bücher. D'autre part, ce qui n'est pas moins grave, le Gouvernement ne ~~fait~~^{faic} pas un certain nombre d'infirmiers diplômés sous prétexte de difficultés budgétaires alors que, d'un autre côté, il affecte des sommes importantes à des dépenses de prestige (10 à 20 millions de dollars pour la préparation du prochain ~~ser-~~^{Annuit}ment africain de Kinshasa, selon certaines informations).

En définitive, une plus grande fermeté est de mise face au quasi chantage à l'aide humanitaire pratiquée par le Gouvernement congolais. Le Congo serait en mesure de fournir et des médecins nationaux et des infirmiers pour l'échéance de 1969. Il s'agit, dès à présent, de mettre les Congolais face à leurs responsabilités si nous ne voulons pas être plus longtemps la dupe des autorités de Kinshasa.